

## PARTIE FRANÇAISE.

## L'AVENIR DE L'ŒUVRE FRANÇAISE.

"L'Aurore" publie un feuilleton qui touche à certaines questions des plus importantes se rattachant à l'œuvre française au Canada. Qu'il me soit permis, sur votre invitation, d'exprimer mes vues sur un ou deux points. Si le français était mieux compris par nos coreligionnaires de langue anglaise, on oserait espérer que les injustices et les abus que l'auteur cherche à corriger, fissent place à cette impartialité tant désirée mais qu'on retrouve seulement chez les esprits d'élite. L'étroitesse que l'auteur condamne nous cause, à nous Français, assez d'ennui dans nos cours ecclésiastiques d'ailleurs, et bien souvent nous sommes forcés à prendre une attitude d'hostilité qui sied mal à notre caractère, si nous ne voulons pas que nos droits, en qualité d'hommes intelligents et instruits, soient absolument méconnus.

St. Charles fait allusion aux étudiants et aux pasteurs français qui préfèrent accepter des postes anglais, ou qui quittent le Canada pour aller grossir les rangs du protestantisme français des Etats-Unis. Je crains bien que nous n'ayons vu que le commencement de cet exorde. Si le pasteur français préfère une église anglaise c'est surtout par esprit d'indépendance. Il n'est alors soumis à aucun "Board;" il occupe la même position que tout autre dans les cours ecclésiastiques, et il n'a pas besoin chaque fois que son traitement lui est dû d'aller, pour ainsi dire, le mendier. Je n'ignore pas que plusieurs pasteurs français sont membres de nos divers consistoires dans l'église presbytérienne. Mais si cette église veut retenir ses hommes instruits et cultivés, ses hommes de cœur, elle aura à leur offrir un traitement au moins égal à celui que les églises anglaises leur offrent aussi bien que les églises des Etats-Unis; elle aura à comprendre qu'un homme marié ne peut pas consentir à se fixer dans une ville avec un traitement de \$650 et une maison. Un pasteur français s'imposerait volontiers les sacrifices, les privations qui ont remplis la vie des ses vieux parents, nobles pionniers du protestantisme français au Canada, s'il y avait lieu, si c'était Dieu qui le lui demandait, si l'église n'avait pas \$35,000 par année pour cette œuvre. Mais il sent qu'il doit rendre à ses vieux parents ce qu'ils lui ont donné, et leur accorder à l'automne de leur vie quelques moments de repos. Qui est-ce qui le fera, sinon lui? Ce ne sont pas les sociétés qui les ont si largement payés par le passé.

Que voulez-vous que l'église fasse, demande-t-on? Qu'elle emploie moins d'hommes, qu'elle occupe moins de champs et qu'elle récompense un peu mieux le travail de ceux qui ont consacré dix années de leur vie aux études sérieuses; ou bien qu'elle se résigne à perdre ceux qu'elle pourrait utiliser dans l'œuvre française au Canada, et qu'elle se garde bien de les blâmer. J'ai des raisons pour dire que l'église française de la Nouvelle-Angleterre se propose de s'assurer le concours de tous les bons

hommes qui voudront bien aller grossir ses rangs. A nous de considérer les intérêts de notre œuvre.

C. E. A.

## JEANNE D'ARC.

L'étrange document qui suit, et dont je donne une traduction, est pris de "Chambers' Book of Days." Il serait bien à souhaiter qu'il fût vrai, car il effacerait la tache la plus noire des pages de l'histoire d'Angleterre.

"L'héroïne française offre un exemple remarquable d'inexactitude historique. Les historiens, se copiant les uns les autres, affirment que Jeanne d'Arc fut brûlée à Rouen en 1431, tandis que les plus authentiques documents donnent le démenti à cette histoire en certifiant que l'héroïne française était vivante et heureuse épouse plusieurs années après l'époque de sa prétendue exécution. Plusieurs de ces documents sont dans les archives de la ville de Mentz et prouvent qu'elle vint dans cette ville en 1436. Les magistrats, pour s'assurer qu'elle n'était pas un imposteur, envoyèrent chercher ses frères, Pierre et Jean, qui la reconnurent tout de suite. Plusieurs inscriptions sur les registres de la ville énumèrent les présents et les noms de ceux qui les lui offrirent à l'occasion de son mariage avec le chevalier d'Armoise. On a même découvert le contrat de mariage entre Robert d'Armoise, chevalier, et Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans. Les archives de la ville d'Orléans contiennent d'importants documents à ce sujet. Dans les comptes du trésorier pour l'année 1436 il y a une entrée de onze francs et huit sous payés aux messagers qui avaient apporté des lettres de Jeanne, la Pucelle. A la date 1436 il y a une autre entrée de dix livres payées à Jean de Lys, frère de Jeanne la Pucelle, pour qu'il allât la voir. Le roi de France anoblit les parents de Jeanne, à cause de ses services rendus à l'état, en leur donnant le nom de Lys, dérivé de *fleur de Lys*. De plus les registres d'Orléans s'accordent, en les confirmant, avec ceux de Mentz qui portent que les magistrats de cette dernière ville envoyèrent chercher les frères de Jeanne pour l'identifier. Ces sources d'évidence, indépendantes les unes des autres, se confirment d'une manière encore plus remarquable. Dans le compte du trésorier d'Orléans pour l'année 1439 il y a des entrées de différentes sommes dépensées pour le vin, les banquets et les galas à l'occasion de la visite que firent à la ville Robert d'Armoise et Jeanne sa femme. On y trouve aussi une note qui porte que le Conseil, après mûre délibération, avait présenté à Jeanne d'Armoise la somme de 210 livres pour les services qu'elle avait rendus au siège de la dite ville d'Orléans.

Il y a plusieurs autres documents d'une autorité qu'on ne peut à juste titre mettre en doute et qui confirment ceux que nous avons déjà cités \* \* \* \*. Les antiquaires français les plus compétents pour former une opinion sur ce sujet, sont d'avis que Jeanne d'Arc ne fut pas brûlée, mais qu'elle fut détenue en prison jusqu'après la mort du duc de Bedford qui eu lieu en 1435, et qu'ensuite elle fut libérée."